



MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES (SAISON 2019-2020)



Bureau Fédéral du 24 mai 2019



NATIONALE MASCULINE 1

REGLEMENTS SPORTIFS



| Article | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|---|---|
| Article 21 des RSG – Ranking | <p>Le ranking fédéral est déterminé au terme de la 1ère phase de chaque division (après les rencontres aller/retour, hors phase 2, phases finales ou de play-off, etc.) suivant des critères sportifs (division, classement,...).</p> <p>Pour les championnats de jeunes, le ranking est déterminé au terme de la phase telle que prévue par les règlements sportifs particuliers de la division.</p> | <p>Le ranking fédéral est déterminé au terme de la 1ère phase de chaque division (après les rencontres aller/retour, hors phase 2, phases finales ou de play-off, etc.) suivant des critères sportifs (division, classement,...).</p> <p>Pour le Championnat de France de Nationale Masculine 1, le ranking est déterminé au terme de la phase telle que prévue par les règlements sportifs particuliers de la division.</p> <p>Pour les championnats de jeunes, le ranking est déterminé au terme de la phase telle que prévue par les règlements sportifs particuliers de la division.</p> |
| Article 25 des RSG – Frais des Officiels | <p>Frais des officiels sur les plateaux 1/8 et ¼ de finale de la phase 3 en NM1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbitres : Les forfaits fédéraux seront facturés par la FFBB, en sus, aux clubs recevants. - OTM : Les frais seront à la charge des clubs recevants. Ce règlement devra intervenir rigoureusement avant le début de la rencontre. | <p><u>Précisions et modifications</u></p> <p>Frais des officiels sur les plateaux 1/8 et ¼ de finale de la phase 3 en NM1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbitres : Les frais réels seront facturés par la FFBB, en sus, aux clubs recevants (=organisateur). - OTM : Les frais réels seront à la charge des clubs recevants (=organisateur). Ce règlement devra intervenir rigoureusement avant le début de la rencontre. |

REGLEMENTS SPORTIFS



| Article | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|---|---|
| Article 1 du RSP NM1 – Système de l'épreuve | <p style="text-align: center;"><u>RELEGATION EN NATIONALE MASCULINE 2</u></p> <p style="text-align: center;"><u>PHASE 3</u></p> | <p style="text-align: center;"><u>RELEGATION EN NATIONALE MASCULINE 2</u></p> <p style="text-align: center;"><u>RANKING FEDERAL</u></p> <p>Le ranking fédéral de la division est établi à l'issue de la phase 2. Les équipes du GROUPE A seront classées aux rangs 1 à 10, les équipes du GROUPE B seront classées aux rangs 11 à 20, les équipes du GROUPE C seront classées aux rangs 21 à 28.</p> <p style="text-align: center;"><u>PHASE 3</u></p> |
| Article 1 du RSP NM1 – Système de l'épreuve | <p style="text-align: center;"><u>PHASE 3</u></p> <p>Les 16 équipes (9 du GROUPE A et 7 du GROUPE B, pouvant comprendre l'équipe du CFBB) se rencontrent par groupe de 4 équipes sous forme de plateaux et en match à élimination directe : huitièmes et quarts de finale.</p> <p>Chaque plateau se déroulera chez le 2ème, 3ème, 4ème et 5ème de la 1ère poule de la 2ème phase.</p> | <p style="text-align: center;"><u>PHASE 3</u></p> <p>Les 16 équipes (9 du GROUPE A et 7 du GROUPE B, pouvant comprendre l'équipe du CFBB) se rencontrent par groupe de 4 équipes sous forme de plateaux et en match à élimination directe : huitièmes et quarts de finale.</p> <p>Chaque plateau se déroulera chez le 2ème, 3ème, 4ème et 5ème de la 1ère poule de la 2ème phase.</p> <p>Les horaires des rencontres sont définis comme suit :</p> <p>1/8 de finale :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rencontre 1 le samedi à 17h15- Rencontre 2 le samedi à 20h00 <p>1/4 de finale :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rencontre le dimanche à 15h30 |

REGLEMENTS SPORTIFS



| Article | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|--|---|
| Article 1 du RSP NM1 – Système de l'épreuve | <p style="text-align: center;"><u>PHASE 2</u></p> <p>Calendrier de la phase 2 validé par le Bureau Fédéral du 11 mai 2018 mais non présent dans les règlements</p> | <p style="text-align: center;"><u>PHASE 2</u></p> <p>Ajout des calendriers de la phase 2 établis en fonction du classement des équipes lors de la phase 1 (Cf. diapos suivantes)</p> |

PHASE 2 – GROUPE A



| | | | |
|---------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| J1 Aller | 1 ^{er} A | 4 ^{ème} B | J1 Retour |
| | 2 ^{ème} A | 5 ^{ème} B | |
| | 3 ^{ème} A | 1 ^{er} B | |
| | 4 ^{ème} A | 2 ^{ème} B | |
| | 5 ^{ème} A | 3 ^{ème} B | |

| | | | |
|---------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| J2 Aller | 1 ^{er} B | 4 ^{ème} A | J2 Retour |
| | 2 ^{ème} B | 5 ^{ème} A | |
| | 3 ^{ème} B | 1 ^{er} A | |
| | 4 ^{ème} B | 2 ^{ème} A | |
| | 5 ^{ème} B | 3 ^{ème} A | |

| | | | |
|---------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| J3 Aller | 1 ^{er} A | 1 ^{er} B | J3 Retour |
| | 2 ^{ème} A | 2 ^{ème} B | |
| | 3 ^{ème} A | 3 ^{ème} B | |
| | 4 ^{ème} A | 4 ^{ème} B | |
| | 5 ^{ème} A | 5 ^{ème} B | |

| | | | |
|---------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| J4 Aller | 1 ^{er} B | 5 ^{ème} A | J4 Retour |
| | 2 ^{ème} B | 1 ^{er} A | |
| | 3 ^{ème} B | 2 ^{ème} A | |
| | 4 ^{ème} B | 3 ^{ème} A | |
| | 5 ^{ème} B | 4 ^{ème} A | |

| | | | |
|---------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| J5 Aller | 1 ^{er} A | 5 ^{ème} B | J5 Retour |
| | 2 ^{ème} A | 1 ^{er} B | |
| | 3 ^{ème} A | 2 ^{ème} B | |
| | 4 ^{ème} A | 3 ^{ème} B | |
| | 5 ^{ème} A | 4 ^{ème} B | |

PHASE 2 – GROUPE B



| | | | |
|---------------------|---------|---------|----------------------|
| J1 Aller | 6ème A | 9ème B | J1 Retour |
| | 7ème A | 10ème B | |
| | 8ème A | 6ème B | |
| | 9ème A | 7ème B | |
| | 10ème A | 8ème B | |

| | | | |
|---------------------|---------|---------|----------------------|
| J2 Aller | 6ème B | 9ème A | J2 Retour |
| | 7ème B | 10ème A | |
| | 8ème B | 6ème A | |
| | 9ème B | 7ème A | |
| | 10ème B | 8ème A | |

| | | | |
|---------------------|---------|---------|----------------------|
| J3 Aller | 6ème A | 6ème B | J3 Retour |
| | 7ème A | 7ème B | |
| | 8ème A | 8ème B | |
| | 9ème A | 9ème B | |
| | 10ème A | 10ème B | |

| | | | |
|---------------------|---------|---------|----------------------|
| J4 Aller | 6ème B | 10ème A | J4 Retour |
| | 7ème B | 6ème A | |
| | 8ème B | 7ème A | |
| | 9ème B | 8ème A | |
| | 10ème B | 9ème A | |

| | | | |
|---------------------|---------|---------|----------------------|
| J5 Aller | 6ème A | 10ème B | J5 Retour |
| | 7ème A | 6ème B | |
| | 8ème A | 7ème B | |
| | 9ème A | 8ème B | |
| | 10ème A | 9ème B | |

PHASE 2 – GROUPE C



| | | | |
|---------------------|---------|---------|----------------------|
| J1 Aller | 11ème A | 13ème B | J1 Retour |
| | 12ème A | 14ème B | |
| | 13ème A | 11ème B | |
| | 14ème A | 12ème B | |

| | | | |
|---------------------|---------|---------|----------------------|
| J2 Aller | 11ème B | 14ème A | J2 Retour |
| | 12ème B | 11ème B | |
| | 13ème B | 12ème A | |
| | 14ème B | 13ème A | |

| | | | |
|---------------------|---------|---------|----------------------|
| J3 Aller | 11ème A | 14ème B | J3 Retour |
| | 12ème A | 11ème B | |
| | 13ème A | 12ème B | |
| | 14ème A | 13ème B | |

| | | | |
|---------------------|---------|---------|----------------------|
| J4 Aller | 11ème B | 11ème A | J4 Retour |
| | 12ème B | 12ème A | |
| | 13ème B | 13ème A | |
| | 14ème B | 14ème A | |

CONSTITUTION DES POULES NM1



Plusieurs approches peuvent être envisagées afin de constituer les poules de la Phase 1 de NM1 pour la saison 2019-2020 :

- **Approche sportive** → Les équipes sont réparties uniquement selon leur division et leur classement lors de la saison précédente
- **Approche géographique** → Les équipes sont réparties uniquement en fonction de leur localisation
- **Approche géographique et sportive** → Les équipes sont ainsi réparties par chapeau dans un premier temps, puis les équipes d'un même chapeau sont réparties dans deux poules :
 - Chapeau 1 : Les 2 équipes reléguées de PRO B
 - Chapeau 2 : les équipes du Groupe A de la saison précédente n'ayant pas accédé à la PRO B
 - Chapeau 3 : Les équipes du Groupe B de la saison précédente n'ayant pas accédé à la PRO B
 - Chapeau 4 : Les équipes du Groupe C non reléguées et les équipes accédant de NM2



REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

ARTICLE 9

2018-2019

9.1 Maillots

Chaque équipe doit déclarer une couleur officielle de maillots lors de son engagement. Les équipes jouent les rencontres dans la couleur officielle déclarée. En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différenciation suffisante, l'équipe recevante devra changer de couleur de maillots. Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle nommée en premier sur le programme (équipe recevante).

Le marketing des Trophées et Coupes de France est assuré par la Fédération Française de Basket Ball. Pour le cas où, à partir d'un tour à déterminer, la FFBB aurait contracté avec une firme industrielle ou commerciale un accord impliquant le port d'équipements spéciaux, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les maillots, et éventuellement les survêtements et culottes, fournis par la Fédération. De même, si les accords portent sur la mise en place dans la salle de panneaux ou la diffusion d'informations, les clubs sont tenus de suivre les directives transmises par la Fédération.

Toute infraction à cet article fera l'objet de l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

9.2 Ballons

Le choix du ballon doit s'effectuer conformément au Règlement officiel. Sur terrain neutre, les équipes devront fournir chacune au moins un ballon.

Le ballon utilisé doit être de taille 7 pour les compétitions masculines et de taille 6 pour les compétitions féminines.

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

ARTICLE 9

2019-2020

9.1 Tenues

Maillots

Chaque équipe doit déclarer une couleur officielle de maillots lors de son engagement. Les équipes jouent les rencontres dans la couleur officielle déclarée. En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différenciation suffisante, l'équipe recevante devra changer de couleur de maillots. Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle nommée en premier sur le programme (équipe recevante).

Le marketing des Trophées et Coupes de France est assuré par la Fédération Française de Basket Ball. Pour le cas où, à partir d'un tour à déterminer, la FFBB aurait contracté avec une firme industrielle ou commerciale un accord impliquant le port d'équipements spéciaux, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les maillots, et éventuellement les survêtements et culottes, fournis par la Fédération. De même, si les accords portent sur la mise en place dans la salle de panneaux ou la diffusion d'informations, les clubs sont tenus de suivre les directives transmises par la Fédération.

La tenue des membres de l'équipe se compose de :

- Maillots d'une même couleur dominante devant et derrière, identique à celle des shorts. Si les maillots ont des manches, celles-ci doivent se terminer au-dessus du coude. Les manches longues ne sont pas permises. Tous les joueurs doivent rentrer leur maillot dans le short pendant le jeu. Les tenues " tout en un " sont autorisées.
- Shorts de la même couleur dominante devant et derrière, identique à celle des maillots. Le short doit se terminer au-dessus du genou.
- Des chaussettes de la même couleur dominante pour tous les membres de l'équipe. Les chaussettes doivent être visibles.

Les dispositions relatives aux couleurs identiques des accessoires, shorts et maillots ne s'imposent pas dans les divisions inférieures à la NM1 et à la LFB.

Chaque membre d'équipe doit porter un maillot numéroté devant et derrière avec des chiffres pleins, d'une couleur contrastant avec celle du maillot. Les numéros doivent être clairement visibles et :

- Ceux qui sont dans le dos doivent avoir une hauteur d'au moins 20 cm,
- Ceux qui sont sur le devant doivent avoir une hauteur d'au moins 10 cm,
- Les chiffres ne doivent pas avoir moins de 2 cm de largeur, • Les équipes peuvent seulement utiliser des numéros entre 1 à 99, ou 0 et 00.
- Les joueurs d'une même équipe ne peuvent pas porter les mêmes numéros,
- Toute publicité ou tout logo doit être à au moins 5 cm des numéros.

Les équipes doivent avoir au minimum 2 jeux de maillots :

- L'équipe nommée en premier sur le programme (équipe locale) doit revêtir des maillots de couleur claire (de préférence blancs),
- La seconde équipe nommée sur le programme (équipe visiteuse) doit porter des maillots de couleur foncée,
- Cependant, si les 2 équipes impliquées sont d'accord, elles peuvent inter changer la couleur de leurs maillots.

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

ARTICLE 9

2019-2020

Autres équipements

Tout équipement utilisé par les joueurs doit être approprié au jeu. Tout équipement conçu pour augmenter la taille du joueur ou sa détente ou qui, de toute autre façon, pourrait lui donner un avantage déloyal, n'est pas autorisé.

Les joueurs ne peuvent pas porter d'équipements (objets) susceptibles de blesser les autres joueurs.

- Ne sont pas permis :

- Les protections, casques, armatures ou moulures pour doigt, main, poignet, coude ou avant-bras, faites de cuir, plastique, plastique souple, métal ou toute autre substance dure, même recouverte d'un capitonnage mou,
- Les objets qui peuvent couper ou écorcher (les ongles doivent être coupés courts),
- Les accessoires de cheveux et les bijoux,

- Sont permis :

- Les protections pour épaule, bras, cuisse ou jambe à condition qu'elles soient suffisamment capitonnées.
- Des manchettes de compression de bras ou jambe.
- Les genouillères si elles sont convenablement couvertes,
- Les protections pour nez cassé même si elles sont faites d'un matériau dur,
- Les protections de dents incolores et transparentes,
- Les lunettes si elles ne présentent aucun danger pour les autres joueurs,
- Les bandeaux de poignet ou de tête en textile d'une largeur maximum de 10 cm.
- Les bandages pour les bras, épaules, jambes, etc.
- Les chevillières.

Tous les joueurs de l'équipe doivent avoir tous leurs manchettes de compression de bras et jambe, couvre tête, bandeau de tête ou de poignet et bandages de la même couleur unie. »

Toute infraction à cet article fera l'objet de l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

9.2 Ballons

Le choix du ballon doit s'effectuer conformément au Règlement officiel. Sur terrain neutre, les équipes devront fournir chacune au moins un ballon.

Le ballon utilisé doit être de taille 7 pour les compétitions masculines et de taille 6 pour les compétitions féminines.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS

T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80

www.ffbb.com